

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1410

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 6 BIS AAA

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« non »

les mots :

« qui ne sont pas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.